



Par courriel : renee.poliquin@bape.gouv.qc.ca

Montréal, 16 octobre 2014

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec), G1R 6A6

Objet : Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et Bois-des-Filion

Madame,

Suite à vos correspondances du 7 et du 14 octobre portant sur le sujet mentionné en rubrique, il nous fait plaisir de répondre aux questions suivantes de la commission.

1. Quels sont les projets en place ou en discussion pour conduire des usagers de vos régions à destination de points stratégiques à Montréal ou à Laval?

L'AMT travaille activement en concertation avec les partenaires des sociétés de transport et des municipalités pour offrir une intégration et une complémentarité réelles des différents réseaux de transports collectifs, des tarifs et des titres utilisés à l'échelle de la région métropolitaine de Montréal. Nous avons le souci constant d'accroître l'intermodalité entre les différents modes de transport et de planifier un développement du réseau des transports collectifs qui tient compte de l'évolution démographique. Nous cherchons donc constamment à améliorer la mobilité des personnes en mettant de l'avant, dans la mesure des capacités financières, des projets améliorant la mobilité des personnes.

Deux documents produits par l'AMT résume l'ensemble des projets projetés par l'Agence et ceux qui feront l'objet d'investissements à court et moyen terme. Ces documents sont disponibles en format électroniques via le lien suivant : <http://www.amt.qc.ca/corporatif/>

- *Plan stratégique de développement du transport collectif Vision 2020, 2011*
- *Programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016*

Plus spécifiquement, pour le bassin de clientèle desservi par le projet de parachèvement de l'autoroute 19, l'AMT a mis sur pied en 2014 un comité d'axe formé de 9 municipalités, 3 autorités organisatrices de transport, du MTQ, de la CMM et de l'AMT, qui a principalement pour objectifs de :

- Construire une vision commune de la mobilité dans l'axe A-19 qui dépasse le découpage territorial ;
- S'assurer de la cohérence entre les besoins, les objectifs et les projets des partenaires ;
- Coordonner les interventions des partenaires sur l'axe ;
- Générer des pistes de solution à court, moyen et long termes pour améliorer le service de TC ;
- Optimiser la mobilité, le service et les investissements en TC sur l'axe A-19.

2. Afin de favoriser le transport en commun, y aurait-il lieu de désigner l'autoroute 19 comme corridor métropolitain? Quelles implications cela aurait-il?

En ce qui concerne les voies réservées faisant partie du parachèvement de l'autoroute 19, l'organisme responsable de la gestion de ces équipements n'a pas été confirmé pour le moment. En règle générale, le MTQ est en charge de la mise en place de l'infrastructure et en assume les coûts d'immobilisations. Par la suite, les voies pourraient être transférées à l'AMT qui pourrait en assurer l'exploitation et l'entretien. Un protocole d'entente devra éventuellement être convenu entre les deux entités, en tenant compte notamment des coûts d'opérations et d'entretien de cet équipement.

Le service d'autobus qui sera offert aux usagers sur ces voies réservées demeurera sous la responsabilité des autorités organisatrices de transport qui seront intéressées à desservir l'axe. Pour l'instant, les Conseils Intermunicipaux de Transport des Laurentides et de la MRC Les Moulins se sont montrés intéressés au sein du comité d'axe. Cependant, à ce stade d'avancement du projet, les détails des lignes qui desserviront l'équipement ainsi que les fréquences ne sont pas confirmés.

L'axe de l'autoroute 19 pourrait ainsi être défini comme métropolitain et permettre à ces différents transporteurs de desservir les territoires de Laval et de la Couronne nord. C'est d'ailleurs ce caractère métropolitain qui a poussé le MTQ à solliciter la contribution de l'AMT dans l'intégration, le développement et la mise en cohérence des services dans cet axe.

3. *Veillez nous communiquer les taux d'occupation des stationnements incitatifs de l'AMT situés à proximité des stations de métro de Laval et des gares du train de banlieue Blainville-St Jérôme. Avez-vous des projets d'extension de ces stationnements?*

Les tableaux suivants montrent les taux d'occupations des stationnements :

Gare	Taux occ. global Sept 2014	Saturation des cases régulières et de covoiturage
Saint-Jérôme	98%	99%
Blainville	98%	99%
Sainte-Thérèse	89%	99%
Rosemère	95%	95%
Sainte-Rose	86%	86%
Vimont	98%	99%
De la Concorde	95%	100%

Terminus métropolitains	Taux occ. global Sept 2014	Saturation des cases régulières et de covoiturage
Cartier	95%	98%
Montmorency - global	96%	94%
Montmorency - extérieur (gratuit)	99%	96%
Montmorency - intérieur (payant)	94%	93%
Le Carrefour	51%	54%

Deux projets en cours toucheront ces stationnements :

Bonification du stationnement de la gare Saint-Jérôme

Le stationnement incitatif de St-Jérôme compte actuellement 530 places. L'utilisation de ce stationnement est à pleine capacité (84% en février 2014). De plus, compte tenu de la capacité résiduelle sur cette ligne de train depuis les récents ajouts de service (disponibilité de 18% des places assises en février), de nouveaux utilisateurs du transport collectif peuvent encore s'ajouter aux clients actuels. Il nous apparaît nécessaire d'identifier des pistes afin d'augmenter l'offre de stationnement à cette gare. Le projet consiste à compléter l'aménagement d'un terrain où l'AMT est déjà locataire. Un total de 152 places de stationnement y a été aménagé à l'automne 2013 mais le terrain offre la possibilité d'ajouter 60 places, ce qui porterait le nombre total de places offertes à St-Jérôme à 590.

Terminus Montmorency – Accroissement de la capacité d'exploitation – Étude

Étude d'opportunité et de préféabilité pour analyser, de façon globale, les développements prévus dans le secteur Montmorency, l'impact que ces développements pourraient avoir sur les installations de transport collectif ainsi que les moyens à mettre en place pour s'adapter de façon adéquate aux développements à venir et ainsi saisir les opportunités que ces derniers pourraient représenter.

En espérant que cette réponse puisse satisfaire à votre demande, dans l'intervalle, n'hésitez pas à me contacter pour toutes questions relatives à ces dossiers.

Cordialement,



Ludwig Desjardins
Directeur (par interim) – Planification stratégique
LD/ad